

MAISON DE JUSTICE D'ARLON

Avenue de la Gare, 56– 6700 ARLON

Tél. : 063/420.280 - Fax : 063/420.287

E-mail : Maisondejustice.Arlon@cfwb.be

Un accueil social gratuit est organisé les lundis de 9 à 12h et de 14 à 16 h et les jeudis de 09 à 12H pour accueillir et informer le citoyen confronté à des questions ou des difficultés en rapport avec la justice (ex. : si vous êtes confronté à une procédure judiciaire, si vous envisagez une séparation ou un divorce, si vous souhaitez comprendre comment introduire une requête auprès du Tribunal de la famille et de la jeunesse, si vous êtes victime d'une infraction, etc.).

Une permanence juridique de première ligne gratuite est organisée les 4 èmes vendredis du mois de 14 à 16H. Des avocats assurent des permanences pour des consultations brèves (premier conseil, orientation, etc.). Vous devez prendre rendez-vous en contactant la maison de justice.